



■ RÉUSSIR

■ SON AFFECTATION

■ AU

SIGEM
2018

Un document

ESPACE PRÉPAS

En partenariat avec Sigem

Le SIGEM technique et théorique

On se prépare à choisir

Il n'y a pas mille façons de le dire : « bravo » ! Vous approchez de la dernière étape de vos concours, vous avez franchi, il y a quelques semaines, celle des écrits et terminez maintenant un tour de France tout particulier, à la rencontre des écoles qui vous ont déclaré(e) admissible. Après les oraux, ce sera fini... ou presque. Vous pourrez ranger vos manuels, trier vos fiches, archiver vos notes ; vous pourrez mettre le costume au placard, préparer votre valise pour ailleurs, relacher la pression. Oubliez la prépa, terminé le concours, certes, mais il faudra encore mobiliser un peu d'énergie en vous pour assurer un dernier rendez-vous ! Celui que vous donne le SIGEM. Chaque année, les candidats classés ont une dernière obligation : faire leurs vœux d'intégration...



Stéphanie Ouezman,
rédactrice en chef
d'Espace Prépas



Approche théorique

Vous aurez sous les yeux et dans la tête les noms des écoles qui vous disent « oui » et il faudra leur répondre. Ce n'est pas toujours évident. Vous pourrez décider de ne pas maintenir de vœu(x) dans celle(s) où vous n'envisagez pas réellement de faire votre rentrée puis, ensuite, hiérarchiser. Ou bien n'en choisir qu'une... Voire, aucune. Quelles que soient vos options, faites en sorte de vous sentir bien avec votre choix final. Besoin d'être rassurés ? Dites-vous qu'aucun n'est mauvais ! Les Grandes Écoles partenaires du SIGEM sont ce que l'on fait de mieux en matière d'enseignement supérieur au management. Vous y vivrez des expériences académiques, associatives, internationales, professionnelles qui vous marqueront. Toutes sont de « (très) bons partis ».

Vous avez quelques années importantes à passer ensemble. Alors, mariage de cœur ou de raison ? Dites au moins « oui » avec optimisme et enthousiasme pour attendre aussi sereinement que possible votre résultat définitif d'affectation.

Point technique

Ceci étant dit, il peut vous rester l'envie de comprendre comment fonctionne précisément le SIGEM et ce qu'il fait exactement pour vous ? Ce document est là pour ça ! Vous y trouverez :

- 1) un lexique explicitant les mots de chaque grande étape du concours ;
- 2) une série de réponses aux questions essentielles sur le dispositif ;
- 3) un calendrier indispensable pour ne rater aucun de vos rendez-vous avec le SIGEM ! ●

Le mot du président

Ce guide vous permettra probablement de mieux comprendre ce qui vous attend avec le dispositif SIGEM 2018. Après deux années de classe prépa intenses et enrichissantes, SIGEM s'apparente à une sorte de dernière ligne droite. Celle où beaucoup se joue ! Vous allez passer du statut de candidat – celui qui est évalué – au statut de jury – celui qui évalue – puisqu'il faut choisir entre les écoles qui vous ont classés. Autant s'y préparer au mieux ! Le tour de France des admissibles est un excellent moyen de se faire son propre avis : accueil, cursus, positionnement, international, professionnalisation, réseaux des diplômés, innovations, etc. sont des éléments à scruter à la loupe au-delà des classements éta-




blis pour faire son choix. Avec son lot de bonnes surprises et de déceptions c'est toujours un peu déconcertant de découvrir par soi-même ce que l'on croyait savoir. Votre choix sera le bon si c'est le choix du cœur et de l'inspiration !

Jean-Christophe Hauguel,
président du SIGEM

Les écoles partenaires du SIGEM et le nombre de places qu'elles ouvrent au concours 2018

 480	 30	 250	 520	 80	 255
 520	 8	 12	 60	 70	 370
 30	 385	 490	 380	 265	 150
 270	 150	 70	 570	 105	 260
 690	 305	 55	 530	 415	

 école membre de la banque Ecrimco.

 école associée à la Banque Commune d'Épreuves (BCE) et à la Banque d'Épreuves Littéraire.

Toutes les autres écoles sont membres de la BCE.



Le SIGEM En questions

Qu'est-ce que le SIGEM ?

Le Système d'Intégration aux Grandes Écoles de Management est une procédure d'affectation organisée existant depuis 2000 ; la porte d'entrée unique dont disposent les élèves des classes préparatoires qui passent le concours pour intégrer l'une des vingt-neuf écoles concernées par le dispositif (liste page 3).

Quelle procédure existait avant le SIGEM ?

Avant la mise en place du SIGEM, chaque école gérait ses propres listes d'admis qu'elles contactaient un par un pour connaître leur choix d'affectation. Difficile de répondre avant de connaître ses résultats d'admission dans chaque école présentée. Il arrivait aux candidats de procéder à une réservation de places par le dépôt d'un acompte avant d'effectuer leur choix définitif. Le manque de visibilité était très grand, à la fois pour les écoles — qui avaient tendance à faire figurer un grand nombre de candidats sur leurs listes d'admis afin de s'assurer de remplir leurs promotions malgré les désistements — et pour les candidats.

Pourquoi avoir créé le SIGEM ?

La situation nécessitait de clarifier la procédure, de gagner en transparence et de mettre de l'ordre. Principal mot d'ordre pour les écoles : « faire ensemble et au même moment » avec pour objectif de faciliter cette étape importante pour les candidats admis. La solution : suivre un calendrier commun et créer un algorithme neutre.

Quelles obligations pour les écoles ?

Puisqu'il faut « faire ensemble et au même moment » pour proposer un calendrier commun cohérent, toutes les écoles indiquent chaque année à la mi-octobre les paramètres qu'elles choisissent de retenir pour le concours suivant : nombre de places ouvertes, épreuves, coefficients, etc. Ces informations sont ensuite publiées au Bulletin Officiel (B.O.). Pendant la période des oraux, elles informent les admissibles des échéances SIGEM. À l'issue des épreuves orales, elles ont à remettre au SIGEM la liste de leurs classés en indiquant leur rang, sans possibilité d'y faire figurer des *ex aequo*. Après la publication des résultats d'affectation, chaque école reçoit de la part du SIGEM la liste des candidats affectés et se charge de les contacter pour préparer la rentrée.

Quelles obligations pour les candidats ?

Le minimum ! Mais soyez très attentif/ve au calendrier car vous ne devez manquer aucun rendez-vous pour intégrer la procédure et faire vos choix sereinement : le SIGEM se déroule sur une période très courte durant le mois de juillet. Les échéances vous sont rappelées à mesure que le procédé se déroule, et en page 7 de ce document. Le SIGEM, pour un candidat, consiste en deux étapes très simples : 1) l'inscription à la procédure ; 2) la validation des choix d'école par ordre de préférence à la suite de la parution des résultats d'admission.

Quand dois-je m'inscrire au SIGEM ?

Pas de panique, attendez d'être contacté(e) ! Le mardi 3 juillet, précisément, vous recevrez un e-mail à l'adresse que vous avez indiquée à la BCE et/ou à Ericome au moment de vos choix d'inscription aux concours. Les banques d'épreuves l'ont transmise au SIGEM. Inutile toutefois de passer votre journée connecté(e) à votre messagerie : le SIGEM vous enverra une alerte SMS au moment où l'envoi de cet e-mail sera effectif. Conservez bien les informations contenues dans ce premier message car il s'agit de votre numéro d'identification et de votre mot de passe. Sans eux, impossible de prendre part à la procédure SIGEM, et tout votre concours tombe à l'eau ! Pas d'e-mail ni SMS dans la journée du 3 juillet ? N'attendez pas pour contacter la *hotline* spécialement ouverte par le SIGEM pendant toute la procédure (lire page 7 la réponse à la question « Comment joindre le SIGEM ? »). Évidemment, éviter de changer de numéro de téléphone portable ou d'adresse de messagerie à ce moment de l'année !

Comment faire mes choix SIGEM ?

Sans calculs s'il vous plaît ! Ne retenez qu'une seule règle : établissez votre liste en faisant figurer comme « choix n° 1 » l'école qui vous enthousiasme le plus parmi celles auxquelles vous êtes classé(e). Votre « choix n° 2 » correspond à l'école que vous intégreriez volontiers dans un deuxième temps, et ainsi de suite jusqu'à la fin de votre liste. Vous jouez ainsi le jeu des « préférences SIGEM », le seul pertinent par rapport au fonctionnement de l'algorithme qui va ensuite désigner l'école où vous serez affecté(e).

Certains candidats sont tentés d'établir des stratégies en rapprochant leur rang d'admission et celui du dernier intégré des années précédentes. Cela peut effectivement donner une indication sur les chances que vous avez d'être finalement affecté(e) ici ou là, mais il ne faut en aucun cas chercher à anticiper le

travail de l'algorithme SIGEM et moduler vos choix selon ces projections. Vous ne feriez que vous fermer les portes d'écoles que vous pourriez intégrer! Et indiquer comme « choix n° 1 » une école qui n'est pas votre préférée, c'est risquer de l'intégrer, alors que vous auriez pu entrer dans celle de vos rêves, que vous avez placée en « choix n° 2 »... Formulons-le autrement : si vous n'êtes pas affecté(e) dans l'école qui est votre choix n° 1, votre choix n° 2 prend automatiquement le statut de choix n° 1.

Qu'est-ce que la « préférence SIGEM » ?

Il vous est demandé de positionner les écoles auxquelles vous êtes classé(e) sur la base de vos préférences. Vous indiquez ainsi vos « préférences SIGEM ». L'algorithme s'assure ensuite que vous obteniez la meilleure école selon l'ordre que vous avez établi.

Est-ce que je peux modifier mes choix SIGEM ?

Oui, et ce autant de fois que vous le souhaitez entre le mardi 17 juillet à 9h30 et le mercredi 18 juillet à 18 heures. Mais nous vous conseillons de faire comme 80 % des admis qui se connectent le premier jour et ne reviennent plus sur leurs choix. Attendre la dernière minute pour les valider, ou bien y revenir à plusieurs fois pour effectuer des changements, peut causer une sérieuse montée de stress. Une défaillance de votre connexion Internet à 17h58 le mercredi 18 juillet alors que vous vous apprêtez à cliquer sur « valider » = panique assurée! Ne remettez pas votre décision finale entre les mains du chronomètre : vous aurez eu toute l'année pour la réflexion et la période des oraux aura aidé à lever les dernières hésitations, alors on se connecte tranquillement, mais sans attendre.

Puis-je vérifier mes choix SIGEM ?

Oui. Quelques secondes après la validation finale de vos choix, le système vous adresse un e-mail de confirmation indiquant ce qu'il a enregistré pour vous. Prenez bien soin de vérifier que cette liste correspond effectivement aux choix que vous avez souhaité placer en 1^{er}, 2^e, 3^e, etc. Si oui, tout va bien! Si non, concentrez-vous pour cliquer aux bons endroits et il doit vous rester encore du temps pour les modifier puisque vous avez suivi le conseil précédent...

Ai-je la possibilité de ne pas choisir une école, ou même de n'en choisir aucune ?

Absolument. Si vous ne souhaitez pas conserver une école à laquelle vous êtes admis dans vos « préférences SIGEM », vous pouvez cocher la case « non maintenue ». Vous indiquez ainsi que vous ne souhaitez pas d'affectation dans cette école. Procéder de même pour toutes les écoles signifie que vous n'aurez pas d'affectation à la rentrée

prochaine. Vous faites donc le choix de cuber, ou de donner une autre orientation à la suite de votre formation.

Comment fonctionne le SIGEM une fois mes choix validés ?

À 18h01 le mercredi 18 juillet — une fois que tous les classés ont validé leur liste de choix —, l'algorithme est lancé! Système optimal, il opère jusqu'à ce que chaque candidat ayant émis des vœux se voit attribuer son meilleur choix possible. C'est-à-dire que si vous n'obtenez pas votre choix n° 1, vous obtenez votre choix n° 2. Et si vous n'obtenez pas le n° 2, ce sera le n° 3, etc. Utilit d'arbitrage et non pas instrument couperet refusant l'affectation aux candidats une fois les places pourvues, l'algorithme mis en place fonctionne sur le modèle des files d'attente : ceux ayant obtenu un meilleur classement seront sollicités avant vous, et lorsque votre tour arrive, votre dossier est examiné pour vous attribuer le meilleur choix possible pour vous.

Peu importe l'endroit de la liste par lequel le traitement des dossiers débute, l'ordre dans lequel les dossiers ont été intégrés au SIGEM ou que vous ayez été le premier ou le dernier à valider vos « préférences » (mais, encore une fois, évitez de le faire à 17h58!). Répétons-le : l'égalité de traitement garantit que vous serez affecté(e) dans l'école qui constitue votre meilleur choix possible.

Un exemple ? Voyons le dossier de Paul. Il a classé :

- **l'école X comme choix n° 1 ;**
- **l'école Y comme choix n° 2 ;**
- **l'école Z comme choix n° 3.**

L'algorithme traite son cas en regardant d'abord s'il peut intégrer l'école X qui a ouvert 270 places au concours. Au moment où son dossier est traité, les 270 places sont remplies. L'algorithme consulte alors le rang d'admission du dernier affecté. Il figure au 814^e rang. Paul est au 937^e rang. Conclusion : pas de place pour lui dans cette école. L'algorithme effectue donc la même opération pour l'école Y. Elle a ouvert 350 places. Paul est arrivé 954^e. Pour remplir ses 350 places, cette école doit remonter jusqu'au 1 052^e rang et Paul est donc affecté dans cette école.

Après avoir pris connaissance de mon rang dans la liste des classés, j'estime avoir peu de chances d'intégrer l'école Z, qui a pourtant ma préférence. Dois-je abandonner et la laisser de côté au moment de mes choix SIGEM ?

En aucun cas! Répétons-le : le seul risque que vous prenez en classant sincèrement les écoles dans l'ordre de vos préférences est d'intégrer celle qui a effectivement... votre préférence! Reprenons l'exemple précédent pour illustrer notre propos :

Paul a eu la mauvaise idée de placer l'école de ses rêves, l'école Z, au 3^e rang de ses préférences SIGEM. Comme l'algorithme a calculé qu'il pouvait intégrer l'école Y, classée au 2^e rang de ses préférences, il s'arrête là pour Paul. Dommage... Mais comment pourrait-il avoir deviné que ce candidat a placé une école qu'il apprécie moins avant celle qui l'enthousiasme le plus? Nous imaginons bien que les calculs peuvent rassurer, aider à formuler des hypothèses, mais pour votre bien, ne vous mettez pas à fonctionner à la place de l'algorithme! Et reprenez qu'il faut toujours classer les écoles qui vous intéressent, et toujours par ordre de préférence.

Les écoles ont-elles connaissance de mes choix SIGEM?

Absolument pas. À aucun moment elles ne peuvent consulter la base qui est entièrement administrée par la DAC (Direction des Admissions et Concours). Elles reçoivent simplement la liste de leurs affectés une fois que l'algorithme a effectué son travail et peuvent alors prendre contact avec eux pour leur apporter des précisions sur la rentrée.

Tous les candidats sont-ils affectés à l'issue du SIGEM?

En 2017, le SIGEM a validé 7 540 affectations pour 10 799 candidats au total, parmi lesquels 8 911 classés, c'est-à-dire ceux qui sont allés au bout du concours et qui ont décroché au moins une place dans une école. Le taux d'affectation a donc atteint 69,8%. Plus de 96% des places proposées par les écoles ont été pourvues et pour l'écrasante majorité des candidats sur leur 1^{er} ou 2^e vœux. Le concours reste un excellent « sélectionneur » des admissibles au moment des écrits, puis des admis au moment des oraux.

Pourquoi certaines écoles intègrent-elles 5 candidats de plus qu'annoncés?

Chaque école a la possibilité d'intégrer 5 étudiants de plus par rapport au nombre de places qu'elle a indiqué ouvrir. Cela lui permet de gérer les désistements exceptionnels suite à la publication des affectations.

Combien me coûte le SIGEM?

Tous les candidats, qu'ils soient boursiers ou non, versent 800 € d'acompte au début de la procédure. Ce montant est centralisé et sera reversé à l'école que vous intégrerez à la fin. Cette dernière les déduira du montant des frais de scolarité de 1^{re} année. Vous serez remboursé(e) de cette somme si l'école que vous intégrez n'exige pas de frais de scolarité ou si vous n'êtes pas affecté à une école.

Qui pilote le SIGEM?

Jean-Christophe Hauguel, directeur général adjoint et directeur des programmes de l'EM Normandie, a été réélu à la présidence de SIGEM en avril dernier pour un second mandat de trois ans. François Dubreu, directeur des relations institutionnelles de KEDGE BS, a été réélu vice-président, Béatrice Nerson, directrice du programme Grande École de GEM, a également été réélue trésorière, et Rémy Challe, directeur de l'INSEEC Business School, a été élu secrétaire. Le bureau s'assure de la bonne marche de la procédure SIGEM et intervient si besoin. La DAC (Direction des Admissions et Concours), pilotée par Christan Chenel depuis l'automne 2017, se charge de tout l'aspect opérationnel de la procédure depuis 2007.

Comment faire pour ne rien oublier sur le SIGEM?

Durant toute la période des oraux, chaque école se charge de vous rappeler l'imminence du lancement de la procédure. Le SIGEM privilégie de son côté les e-mails pour vous signaler les grandes échéances (nous les rappelons ci-contre. Restez attentifs à vos messageries!

Comment joindre le SIGEM?

Sur le site du SIGEM, www.sigem.org, où vous pourrez notamment télécharger la procédure pour en prendre connaissance dans le détail; par téléphone au **numéro vert 0800 800 441** (du mardi 3 juillet au mardi 24 juillet inclus, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf les samedis après 12 heures, les dimanches et le

Le calendrier des concours, ou les étapes à franchir pour passer de « candidat(e) » à « intégré(e) »...

Candidat(e) : vous devenez candidat(e) à l'entrée dans chacune des écoles auxquelles vous vous inscrivez. Cela signifie que vous passez le concours.

Admissible : lorsque vous figurez sur la liste des admissibles à une école, vos résultats aux écrits ont été suffisants pour vous permettre de présenter l'étape suivante du concours : l'oral.

Barres et jurys d'admissibilité : après la correction des épreuves écrites par les professeurs et l'intégration des résultats dans le système, toutes les écoles tiennent des jurys d'admissibilité qui déterminent, en examinant les résultats, le total des points que doit obtenir un candidat pour pouvoir passer ses oraux dans cette école. Ils établissent ainsi la liste des candidats admissibles.

Résultats d'admission : ils seront rendus le jeudi 5 juillet pour ESCP Europe, les mercredi 11, jeudi 12, vendredi 13 et lundi 16 juillet pour toutes les autres écoles de la BCE et le vendredi 13 juillet pour celles

samedi 14 juillet), ou bien par e-mail en dehors de ces périodes : info-dac@acci-paris.fr.

La Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) change-t-elle la donne du SIGEM ?

Les élèves concernés par la BEL, c'est-à-dire ceux de khâgnes A/L ou ENS Lyon, s'inscrivent aux concours d'entrée aux Grandes Écoles de management et effectuent leurs choix SIGEM de la même façon que les élèves des classes préparatoires économiques et commerciales. Ils sont classés dans une liste distincte par les écoles membres d'Ecricome, qui organise un concours spécifique à leur attention — ainsi qu'à celle des B/L —, mais cela n'augmente pas, ni ne diminue, leurs chances d'intégrer ces écoles. Les écoles de la BCE opèrent quant à elles l'interclassement, ce qui place tous les candidats de la voie littéraire (A/L, B/L et ENS Lyon) dans une situation strictement identique aux candidats issus des classes préparatoires économiques et commerciales. Il faut y voir une richesse supplémentaire des profils côtoyés ensuite dans les écoles plutôt qu'une concurrence accrue au moment du SIGEM. ●



d'Ecricome. Ils sont publiés à la suite de la tenue d'un jury d'admission par chaque école. Celui-ci fournit au SIGEM les résultats définitifs du concours: la liste des classés, avec leur rang.

Rang d'admission: en fonction de vos résultats au concours, chaque école vous déclarant classé(e) précise votre rang, c'est-à-dire l'endroit où vous vous situez sur la liste des classés, qui dépendra aussi des performances de vos camarades.

Classé(e): être classé(e) dans une école signifie que vous figurez sur la liste principale ou complémentaire

SIGEM : les dates à retenir en 4 ÉTAPES

1 PREMIER CONTACT

“Checkez” vos mails

Le mardi 3 juillet: réception d'un e-mail contenant votre numéro d'identification et votre mot de passe personnel.

2 INTÉGRER LA PROCÉDURE

Inscrivez-vous

Entre le mercredi 4 juillet à 9 h et le mercredi 11 juillet à 18 h: connectez-vous sur le site : www.sigem.org pour « accepter » la procédure SIGEM, c'est-à-dire vous y inscrire pour intégrer le dispositif et renseigner vos coordonnées bancaires afin de permettre au SIGEM de prélever les 800 € d'acompte qui sont débités immédiatement. Les candidats non affectés seront remboursés automatiquement à la fin du mois de juillet. Tout comme ceux intégrant une école ne demandant pas de frais de scolarité.

3 L'HEURE DES CHOIX

Formulez vos vœux

Vous disposez de deux jours pour effectuer et valider vos choix SIGEM 2018 : du mardi 17 juillet à 9h30 au mercredi 18 juillet à 18 h. Connectez-vous au SIGEM pour connaître vos résultats d'admission et votre rang, communiqués au SIGEM par les écoles. À vous d'indiquer les écoles pour lesquelles vous souhaitez maintenir votre candidature et celles que vous écarterez de la liste. Enfin, faites vos choix, par ordre de préférence parmi toutes les écoles que vous avez retenues. Et validez. Pensez ensuite à vérifier dans l'e-mail adressé par le SIGEM immédiatement après votre validation que la liste correspond à celle que vous venez d'établir.

4 LES RÉSULTATS DÉFINITIFS

Fin du SIGEM !

Vendredi 20 juillet, à 15 h: connectez-vous au SIGEM pour connaître votre résultat définitif d'affectation.

et que vous allez pouvoir choisir de la classer dans vos préférences SIGEM.

Affecté(e): les résultats d'affectation paraissent après que l'algorithme SIGEM a fonctionné. Vous devenez alors affecté(e) dans une des écoles de la liste de vos préférences SIGEM. Vous êtes inscrit(e) sur la liste des étudiants que l'école attend à la rentrée !

Intégré(e): après avoir effectué votre rentrée dans l'école où vous êtes affecté(e), vous devenez un(e) étudiant(e) et êtes donc « intégré(e) ».



ESPACE PRÉPAS

SIGEM
2018